

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LUTETIA Activist Leaders

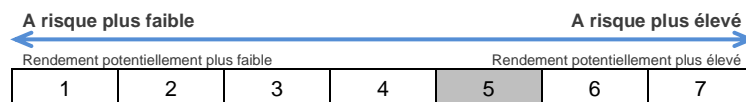
Code ISIN Part A USD – FR0013467487

Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

Objectifs et politique d'investissement

- L'objectif du FCP est de réaliser une croissance du capital sur la durée d'investissement recommandée (5 ans) par une gestion active sur les marchés actions principalement américains, et en particulier sur les sociétés ciblées par des fonds activistes, en réalisant une performance, nette de frais, supérieure à l'indice S&P MidCap 400 Net Return.
- Indicateur de référence : S&P MidCap 400 Net Return. L'indicateur de référence est un simple élément de comparaison a posteriori de la performance du FCP. Il n'en contraint pas sa politique de gestion.
- La stratégie du FCP consiste à s'exposer à hauteur de 60% au moins à un panier d'actions dans lesquelles les fonds activistes, identifiés par la société de gestion comme les plus performants, possèdent une participation. L'objectif est de permettre aux investisseurs de tirer profit de la forte croissance potentielle des actions suivant l'annonce de prise de participation par ces fonds activistes. La sélection des valeurs composant le portefeuille repose sur une analyse quantitative de l'univers des cibles éligibles.
- Lutetia Capital Investment Advisors Ltd, en sa qualité de conseiller en investissement financier, sélectionne des valeurs et en propose une allocation selon cette stratégie en s'appuyant sur un modèle quantitatif. La société de gestion reste seule décisionnaire finale.
- Classification AMF : actions internationales
- L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
 - de 60 à 100% aux marchés d'actions internationales issues de pays membres de l'OCDE, y compris émergents (10% maximum), de toutes capitalisations, dont au moins 80% au marché d'actions américain.
 - jusqu'à 100% au risque de change
- Principales catégories d'instruments financiers :
 - actions cotées sur un marché de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif, sans contrainte géographique ni de capitalisation
 - instruments financiers à terme sur actions et indices actions en exposition et en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - instruments financiers à terme sur devises en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - CFD, Equity Swaps, Total Return Swaps et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre ou d'un panier de titres sans pour autant le détenir jusqu'à 100% de l'actif
 - titres obligataires ou titres de créance négociables, privés ou publics, de l'OCDE, et de rating "Investment Grade" jusqu'à 40% de l'actif
 - parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA français ou étrangers respectant les conditions d'éligibilité à l'actif jusqu'à 10% de l'actif
- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Liquidité : quotidienne
- Affectation des revenus : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq premières années de détention

Politique de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- Le FCP est classé dans la catégorie 5. La catégorie 5 indique que le fonds présente un niveau de risque élevé en raison de son exposition aux actions principalement américaines, et tient compte de la diversification structurelle du portefeuille.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :
 - risque de liquidité : des investissements sont possibles sur des instruments dont la liquidité peut se détériorer.
 - risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.
 - risque de crédit : risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur allant jusqu'à sa défaillance.
 - risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.60%* Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le FCP n'ayant pas un an d'existence, ce taux de frais est une estimation.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances passées

Le FCP ayant été créé en 2019, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, valeur liquidative, etc ...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Le souscripteur est invité à se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 17 janvier 2020).
- Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person », selon les définitions des réglementations américaines « Regulation S » et « FATCA ».
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2020.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LUTETIA Activist Leaders

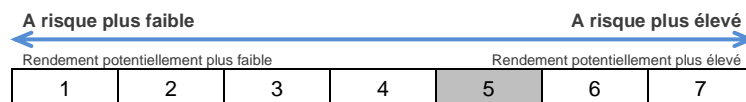
Code ISIN Part A EUR – FR0013467495

Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

Objectifs et politique d'investissement

- L'objectif du FCP est de réaliser une croissance du capital sur la durée d'investissement recommandée (5 ans) par une gestion active sur les marchés actions principalement américains, et en particulier sur les sociétés ciblées par des fonds activistes, en réalisant une performance, nette de frais, supérieure à l'indice S&P MidCap 400 Net Return.
- Indicateur de référence : S&P MidCap 400 Net Return. L'indicateur de référence est un simple élément de comparaison a posteriori de la performance du FCP. Il n'en contraind pas sa politique de gestion.
- La stratégie du FCP consiste à s'exposer à hauteur de 60% au moins à un panier d'actions dans lesquelles les fonds activistes, identifiés par la société de gestion comme les plus performants, possèdent une participation. L'objectif est de permettre aux investisseurs de tirer profit de la forte croissance potentielle des actions suivant l'annonce de prise de participation par ces fonds activistes. La sélection des valeurs composant le portefeuille repose sur une analyse quantitative de l'univers des cibles éligibles.
- Lutetia Capital Investment Advisors Ltd, en sa qualité de conseiller en investissement financier, sélectionne des valeurs et en propose une allocation selon cette stratégie en s'appuyant sur un modèle quantitatif. La société de gestion reste seule décisionnaire finale.
- Classification AMF : actions internationales
- L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
 - de 60 à 100% aux marchés d'actions internationales issues de pays membres de l'OCDE, y compris émergents (10% maximum), de toutes capitalisations, dont au moins 80% au marché d'actions américain.
 - jusqu'à 100% au risque de change
- Principales catégories d'instruments financiers :
 - actions cotées sur un marché de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif, sans contrainte géographique ni de capitalisation
 - instruments financiers à terme sur actions et indices actions en exposition et en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - instruments financiers à terme sur devises en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - CFD, Equity Swaps, Total Return Swaps et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre ou d'un panier de titres sans pour autant le détenir jusqu'à 100% de l'actif
 - titres obligataires ou titres de créance négociables, privés ou publics, de l'OCDE, et de rating "Investment Grade" jusqu'à 40% de l'actif
 - parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA français ou étrangers respectant les conditions d'éligibilité à l'actif jusqu'à 10% de l'actif
- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Liquidité : quotidienne
- Affectation des revenus : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq premières années de détention

Politique de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- Le FCP est classé dans la catégorie 5. La catégorie 5 indique que le fonds présente un niveau de risque élevé en raison de son exposition aux actions principalement américaines, et tient compte de la diversification structurelle du portefeuille.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :
 - risque de liquidité : des investissements sont possibles sur des instruments dont la liquidité peut se détériorer.
 - risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.
 - risque de crédit : risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur allant jusqu'à sa défaillance.
 - risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.60%* Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le FCP n'ayant pas un an d'existence, ce taux de frais est une estimation.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances passées

Le FCP ayant été créé en 2019, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, valeur liquidative, etc ...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Le souscripteur est invité à se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 17 janvier 2020).
- Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person », selon les définitions des réglementations américaines « Regulation S » et « FATCA ».
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2020.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LUTETIA Activist Leaders

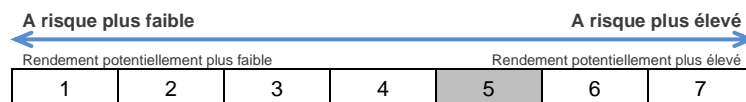
Code ISIN Part A CHF – FR0013467503

Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

Objectifs et politique d'investissement

- L'objectif du FCP est de réaliser une croissance du capital sur la durée d'investissement recommandée (5 ans) par une gestion active sur les marchés actions principalement américains, et en particulier sur les sociétés ciblées par des fonds activistes, en réalisant une performance, nette de frais, supérieure à l'indice S&P MidCap 400 Net Return.
- Indicateur de référence : S&P MidCap 400 Net Return. L'indicateur de référence est un simple élément de comparaison a posteriori de la performance du FCP. Il n'en contraind pas sa politique de gestion.
- La stratégie du FCP consiste à s'exposer à hauteur de 60% au moins à un panier d'actions dans lesquelles les fonds activistes, identifiés par la société de gestion comme les plus performants, possèdent une participation. L'objectif est de permettre aux investisseurs de tirer profit de la forte croissance potentielle des actions suivant l'annonce de prise de participation par ces fonds activistes. La sélection des valeurs composant le portefeuille repose sur une analyse quantitative de l'univers des cibles éligibles.
- Lutetia Capital Investment Advisors Ltd, en sa qualité de conseiller en investissement financier, sélectionne des valeurs et en propose une allocation selon cette stratégie en s'appuyant sur un modèle quantitatif. La société de gestion reste seule décisionnaire finale.
- Classification AMF : actions internationales
- L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
 - de 60 à 100% aux marchés d'actions internationales issues de pays membres de l'OCDE, y compris émergents (10% maximum), de toutes capitalisations, dont au moins 80% au marché d'actions américain.
 - jusqu'à 100% au risque de change
- Principales catégories d'instruments financiers :
 - actions cotées sur un marché de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif, sans contrainte géographique ni de capitalisation
 - instruments financiers à terme sur actions et indices actions en exposition et en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - instruments financiers à terme sur devises en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - CFD, Equity Swaps, Total Return Swaps et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre ou d'un panier de titres sans pour autant le détenir jusqu'à 100% de l'actif
 - titres obligataires ou titres de créance négociables, privés ou publics, de l'OCDE, et de rating "Investment Grade" jusqu'à 40% de l'actif
 - parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA français ou étrangers respectant les conditions d'éligibilité à l'actif jusqu'à 10% de l'actif
- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Liquidité : quotidienne
- Affectation des revenus : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq premières années de détention

Politique de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- Le FCP est classé dans la catégorie 5. La catégorie 5 indique que le fonds présente un niveau de risque élevé en raison de son exposition aux actions principalement américaines, et tient compte de la diversification structurelle du portefeuille.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :
 - risque de liquidité : des investissements sont possibles sur des instruments dont la liquidité peut se détériorer.
 - risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.
 - risque de crédit : risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur allant jusqu'à sa défaillance.
 - risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.60%* Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le FCP n'ayant pas un an d'existence, ce taux de frais est une estimation.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances passées

Le FCP ayant été créé en 2019, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, valeur liquidative, etc ...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Le souscripteur est invité à se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 17 janvier 2020).
- Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person », selon les définitions des réglementations américaines « Regulation S » et « FATCA ».
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour 7 février 2020.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LUTETIA Activist Leaders

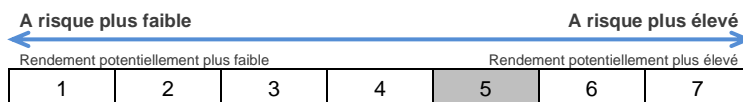
Code ISIN Part I USD – FR0013467511

Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

Objectifs et politique d'investissement

- L'objectif du FCP est de réaliser une croissance du capital sur la durée d'investissement recommandée (5 ans) par une gestion active sur les marchés actions principalement américains, et en particulier sur les sociétés ciblées par des fonds activistes, en réalisant une performance, nette de frais, supérieure à l'indice S&P MidCap 400 Net Return.
- Indicateur de référence : S&P MidCap 400 Net Return. L'indicateur de référence est un simple élément de comparaison a posteriori de la performance du FCP. Il n'en contraint pas sa politique de gestion.
- La stratégie du FCP consiste à s'exposer à hauteur de 60% au moins à un panier d'actions dans lesquelles les fonds activistes, identifiés par la société de gestion comme les plus performants, possèdent une participation. L'objectif est de permettre aux investisseurs de tirer profit de la forte croissance potentielle des actions suivant l'annonce de prise de participation par ces fonds activistes. La sélection des valeurs composant le portefeuille repose sur une analyse quantitative de l'univers des cibles éligibles.
- Lutetia Capital Investment Advisors Ltd, en sa qualité de conseiller en investissement financier, sélectionne des valeurs et en propose une allocation selon cette stratégie en s'appuyant sur un modèle quantitatif. La société de gestion reste seule décisionnaire finale.
- Classification AMF : actions internationales
- L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
 - de 60 à 100% aux marchés d'actions internationales issues de pays membres de l'OCDE, y compris émergents (10% maximum), de toutes capitalisations, dont au moins 80% au marché d'actions américain.
 - jusqu'à 100% au risque de change
- Principales catégories d'instruments financiers :
 - actions cotées sur un marché de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif, sans contrainte géographique ni de capitalisation
 - instruments financiers à terme sur actions et indices actions en exposition et en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - instruments financiers à terme sur devises en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - CFD, Equity Swaps, Total Return Swaps et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre ou d'un panier de titres sans pour autant le détenir jusqu'à 100% de l'actif
 - titres obligataires ou titres de créance négociables, privés ou publics, de l'OCDE, et de rating "Investment Grade" jusqu'à 40% de l'actif
 - parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA français ou étrangers respectant les conditions d'éligibilité à l'actif jusqu'à 10% de l'actif
- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Liquidité : quotidienne
- Affectation des revenus : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq premières années de détention

Politique de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- Le FCP est classé dans la catégorie 5. La catégorie 5 indique que le fonds présente un niveau de risque élevé en raison de son exposition aux actions principalement américaines, et tient compte de la diversification structurelle du portefeuille.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :
 - risque de liquidité : des investissements sont possibles sur des instruments dont la liquidité peut se détériorer.
 - risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.
 - risque de crédit : risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur allant jusqu'à sa défaillance.
 - risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Max 1% non acquis à l'OPCVM
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.00%* Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le FCP n'ayant pas un an d'existence, ce taux de frais est une estimation.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances passées

Le FCP ayant été créé en 2019, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, valeur liquidative, etc ...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Le souscripteur est invité à se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 17 janvier 2020).
- Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person », selon les définitions des réglementations américaines « Regulation S » et « FATCA ».
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2020.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LUTETIA Activist Leaders

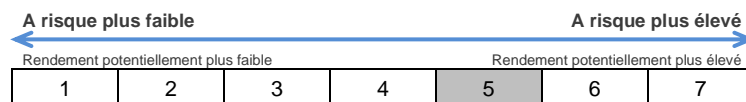
Code ISIN Part I EUR – FR0013467529

Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

Objectifs et politique d'investissement

- L'objectif du FCP est de réaliser une croissance du capital sur la durée d'investissement recommandée (5 ans) par une gestion active sur les marchés actions principalement américains, et en particulier sur les sociétés ciblées par des fonds activistes, en réalisant une performance, nette de frais, supérieure à l'indice S&P MidCap 400 Net Return.
- Indicateur de référence : S&P MidCap 400 Net Return. L'indicateur de référence est un simple élément de comparaison a posteriori de la performance du FCP. Il n'en contraint pas sa politique de gestion.
- La stratégie du FCP consiste à s'exposer à hauteur de 60% au moins à un panier d'actions dans lesquelles les fonds activistes, identifiés par la société de gestion comme les plus performants, possèdent une participation. L'objectif est de permettre aux investisseurs de tirer profit de la forte croissance potentielle des actions suivant l'annonce de prise de participation par ces fonds activistes. La sélection des valeurs composant le portefeuille repose sur une analyse quantitative de l'univers des cibles éligibles.
- Lutetia Capital Investment Advisors Ltd, en sa qualité de conseiller en investissement financier, sélectionne des valeurs et en propose une allocation selon cette stratégie en s'appuyant sur un modèle quantitatif. La société de gestion reste seule décisionnaire finale.
- Classification AMF : actions internationales
- L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
 - de 60 à 100% aux marchés d'actions internationales issues de pays membres de l'OCDE, y compris émergents (10% maximum), de toutes capitalisations, dont au moins 80% au marché d'actions américain.
 - jusqu'à 100% au risque de change
- Principales catégories d'instruments financiers :
 - actions cotées sur un marché de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif, sans contrainte géographique ni de capitalisation
 - instruments financiers à terme sur actions et indices actions en exposition et en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - instruments financiers à terme sur devises en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - CFD, Equity Swaps, Total Return Swaps et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre ou d'un panier de titres sans pour autant le détenir jusqu'à 100% de l'actif
 - titres obligataires ou titres de créance négociables, privés ou publics, de l'OCDE, et de rating "Investment Grade" jusqu'à 40% de l'actif
 - parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA français ou étrangers respectant les conditions d'éligibilité à l'actif jusqu'à 10% de l'actif
- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Liquidité : quotidienne
- Affectation des revenus : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq premières années de détention

Politique de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- Le FCP est classé dans la catégorie 5. La catégorie 5 indique que le fonds présente un niveau de risque élevé en raison de son exposition aux actions principalement américaines, et tient compte de la diversification structurelle du portefeuille.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :
 - risque de liquidité : des investissements sont possibles sur des instruments dont la liquidité peut se détériorer.
 - risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.
 - risque de crédit : risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur allant jusqu'à sa défaillance.
 - risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Max 1% non acquis à l'OPCVM
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.00%* Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le FCP n'ayant pas un an d'existence, ce taux de frais est une estimation.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances passées

Le FCP ayant été créé en 2019, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, valeur liquidative, etc ...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Le souscripteur est invité à se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 17 janvier 2020).
- Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person », selon les définitions des réglementations américaines « Regulation S » et « FATCA ».
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2020.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LUTETIA Activist Leaders

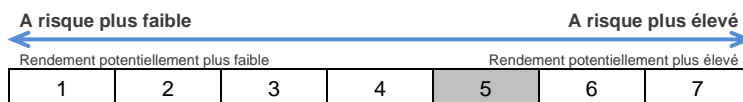
Code ISIN Part I CHF – FR0013467537

Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

Objectifs et politique d'investissement

- L'objectif du FCP est de réaliser une croissance du capital sur la durée d'investissement recommandée (5 ans) par une gestion active sur les marchés actions principalement américains, et en particulier sur les sociétés ciblées par des fonds activistes, en réalisant une performance, nette de frais, supérieure à l'indice S&P MidCap 400 Net Return.
- Indicateur de référence : S&P MidCap 400 Net Return. L'indicateur de référence est un simple élément de comparaison a posteriori de la performance du FCP. Il n'en contraint pas sa politique de gestion.
- La stratégie du FCP consiste à s'exposer à hauteur de 60% au moins à un panier d'actions dans lesquelles les fonds activistes, identifiés par la société de gestion comme les plus performants, possèdent une participation. L'objectif est de permettre aux investisseurs de tirer profit de la forte croissance potentielle des actions suivant l'annonce de prise de participation par ces fonds activistes. La sélection des valeurs composant le portefeuille repose sur une analyse quantitative de l'univers des cibles éligibles.
- Lutetia Capital Investment Advisors Ltd, en sa qualité de conseiller en investissement financier, sélectionne des valeurs et en propose une allocation selon cette stratégie en s'appuyant sur un modèle quantitatif. La société de gestion reste seule décisionnaire finale.
- Classification AMF : actions internationales
- L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
 - de 60 à 100% aux marchés d'actions internationales issues de pays membres de l'OCDE, y compris émergents (10% maximum), de toutes capitalisations, dont au moins 80% au marché d'actions américain.
 - jusqu'à 100% au risque de change
- Principales catégories d'instruments financiers :
 - actions cotées sur un marché de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif, sans contrainte géographique ni de capitalisation
 - instruments financiers à terme sur actions et indices actions en exposition et en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - instruments financiers à terme sur devises en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - CFD, Equity Swaps, Total Return Swaps et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre ou d'un panier de titres sans pour autant le détenir jusqu'à 100% de l'actif
 - titres obligataires ou titres de créance négociables, privés ou publics, de l'OCDE, et de rating "Investment Grade" jusqu'à 40% de l'actif
 - parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA français ou étrangers respectant les conditions d'éligibilité à l'actif jusqu'à 10% de l'actif
- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Liquidité : quotidienne
- Affectation des revenus : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq premières années de détention

Politique de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- Le FCP est classé dans la catégorie 5. La catégorie 5 indique que le fonds présente un niveau de risque élevé en raison de son exposition aux actions principalement américaines, et tient compte de la diversification structurelle du portefeuille.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :
 - risque de liquidité : des investissements sont possibles sur des instruments dont la liquidité peut se détériorer.
 - risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.
 - risque de crédit : risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur allant jusqu'à sa défaillance.
 - risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Max 1% non acquis à l'OPCVM
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.00%* Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le FCP n'ayant pas un an d'existence, ce taux de frais est une estimation.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances passées

Le FCP ayant été créé en 2019, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, valeur liquidative, etc ...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Le souscripteur est invité à se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 17 janvier 2020).
- Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person », selon les définitions des réglementations américaines « Regulation S » et « FATCA ».
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2020.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LUTETIA Activist Leaders

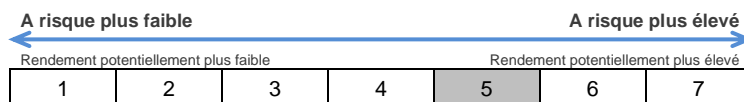
Code ISIN Part S USD – FR0013467552

Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

Objectifs et politique d'investissement

- L'objectif du FCP est de réaliser une croissance du capital sur la durée d'investissement recommandée (5 ans) par une gestion active sur les marchés actions principalement américains, et en particulier sur les sociétés ciblées par des fonds activistes, en réalisant une performance, nette de frais, supérieure à l'indice S&P MidCap 400 Net Return.
- Indicateur de référence : S&P MidCap 400 Net Return. L'indicateur de référence est un simple élément de comparaison a posteriori de la performance du FCP. Il n'en contraint pas sa politique de gestion.
- La stratégie du FCP consiste à s'exposer à hauteur de 60% au moins à un panier d'actions dans lesquelles les fonds activistes, identifiés par la société de gestion comme les plus performants, possèdent une participation. L'objectif est de permettre aux investisseurs de tirer profit de la forte croissance potentielle des actions suivant l'annonce de prise de participation par ces fonds activistes. La sélection des valeurs composant le portefeuille repose sur une analyse quantitative de l'univers des cibles éligibles.
- Lutetia Capital Investment Advisors Ltd, en sa qualité de conseiller en investissement financier, sélectionne des valeurs et en propose une allocation selon cette stratégie en s'appuyant sur un modèle quantitatif. La société de gestion reste seule décisionnaire finale.
- Classification AMF : actions internationales
- L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
 - de 60 à 100% aux marchés d'actions internationales issues de pays membres de l'OCDE, y compris émergents (10% maximum), de toutes capitalisations, dont au moins 80% au marché d'actions américain.
 - jusqu'à 100% au risque de change
- Principales catégories d'instruments financiers :
 - actions cotées sur un marché de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif, sans contrainte géographique ni de capitalisation
 - instruments financiers à terme sur actions et indices actions en exposition et en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - instruments financiers à terme sur devises en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - CFD, Equity Swaps, Total Return Swaps et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre ou d'un panier de titres sans pour autant le détenir jusqu'à 100% de l'actif
 - titres obligataires ou titres de créance négociables, privés ou publics, de l'OCDE, et de rating "Investment Grade" jusqu'à 40% de l'actif
 - parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA français ou étrangers respectant les conditions d'éligibilité à l'actif jusqu'à 10% de l'actif
- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Liquidité : quotidienne
- Affectation des revenus : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq premières années de détention

Politique de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- Le FCP est classé dans la catégorie 5. La catégorie 5 indique que le fonds présente un niveau de risque élevé en raison de son exposition aux actions principalement américaines, et tient compte de la diversification structurelle du portefeuille.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :
 - risque de liquidité : des investissements sont possibles sur des instruments dont la liquidité peut se détériorer.
 - risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.
 - risque de crédit : risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur allant jusqu'à sa défaillance.
 - risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Max 5% non acquis à l'OPCVM
Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.35%* Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le FCP n'ayant pas un an d'existence, ce taux de frais est une estimation.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances passées

Le FCP ayant été créé en 2019, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, valeur liquidative, etc ...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Le souscripteur est invité à se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 17 janvier 2020).
- Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person », selon les définitions des réglementations américaines « Regulation S » et « FATCA ».
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2020

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LUTETIA Activist Leaders

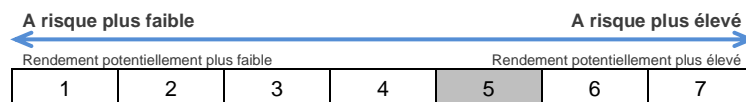
Code ISIN Part S EUR – FR0013467545

Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

Objectifs et politique d'investissement

- L'objectif du FCP est de réaliser une croissance du capital sur la durée d'investissement recommandée (5 ans) par une gestion active sur les marchés actions principalement américains, et en particulier sur les sociétés ciblées par des fonds activistes, en réalisant une performance, nette de frais, supérieure l'indice S&P MidCap 400 Net Return.
- Indicateur de référence : S&P MidCap 400 Net Return. L'indicateur de référence est un simple élément de comparaison a posteriori de la performance du FCP. Il n'en contraind pas sa politique de gestion.
- La stratégie du FCP consiste à s'exposer à hauteur de 60% au moins à un panier d'actions dans lesquelles les fonds activistes, identifiés par la société de gestion comme les plus performants, possèdent une participation. L'objectif est de permettre aux investisseurs de tirer profit de la forte croissance potentielle des actions suivant l'annonce de prise de participation par ces fonds activistes. La sélection des valeurs composant le portefeuille repose sur une analyse quantitative de l'univers des cibles éligibles.
- Lutetia Capital Investment Advisors Ltd, en sa qualité de conseiller en investissement financier, sélectionne des valeurs et en propose une allocation selon cette stratégie en s'appuyant sur un modèle quantitatif. La société de gestion reste seule décisionnaire finale.
- Classification AMF : actions internationales
- L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
 - de 60 à 100% aux marchés d'actions internationales issues de pays membres de l'OCDE, y compris émergents (10% maximum), de toutes capitalisations, dont au moins 80% au marché d'actions américain.
 - jusqu'à 100% au risque de change
- Principales catégories d'instruments financiers :
 - actions cotées sur un marché de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif, sans contrainte géographique ni de capitalisation
 - instruments financiers à terme sur actions et indices actions en exposition et en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - instruments financiers à terme sur devises en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - CFD, Equity Swaps, Total Return Swaps et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre ou d'un panier de titres sans pour autant le détenir jusqu'à 100% de l'actif
 - titres obligataires ou titres de créance négociables, privés ou publics, de l'OCDE, et de rating "Investment Grade" jusqu'à 40% de l'actif
 - parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA français ou étrangers respectant les conditions d'éligibilité à l'actif jusqu'à 10% de l'actif
- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Liquidité : quotidienne
- Affectation des revenus : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq premières années de détention

Politique de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- Le FCP est classé dans la catégorie 5. La catégorie 5 indique que le fonds présente un niveau de risque élevé en raison de son exposition aux actions principalement américaines, et tient compte de la diversification structurelle du portefeuille.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :
 - risque de liquidité : des investissements sont possibles sur des instruments dont la liquidité peut se détériorer.
 - risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.
 - risque de crédit : risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur allant jusqu'à sa défaillance.
 - risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Max 5% non acquis à l'OPCVM
Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.35%* Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le FCP n'ayant pas un an d'existence, ce taux de frais est une estimation.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances passées

Le FCP ayant été créé en 2019, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, valeur liquidative, etc ...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Le souscripteur est invité à se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 17 janvier 2020).
- Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person », selon les définitions des réglementations américaines « Regulation S » et « FATCA ».
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2020.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LUTETIA Activist Leaders

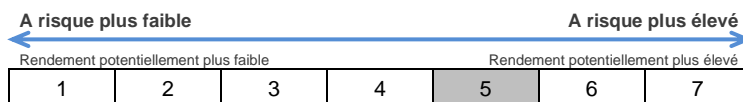
Code ISIN Part S CHF – FR0013467578

Société de gestion LUTETIA CAPITAL SAS

Objectifs et politique d'investissement

- L'objectif du FCP est de réaliser une croissance du capital sur la durée d'investissement recommandée (5 ans) par une gestion active sur les marchés actions principalement américains, et en particulier sur les sociétés ciblées par des fonds activistes, en réalisant une performance, nette de frais, supérieure à l'indice S&P MidCap 400 Net Return.
- Indicateur de référence : S&P MidCap 400 Net Return. L'indicateur de référence est un simple élément de comparaison a posteriori de la performance du FCP. Il n'en contraint pas sa politique de gestion.
- La stratégie du FCP consiste à s'exposer à hauteur de 60% au moins à un panier d'actions dans lesquelles les fonds activistes, identifiés par la société de gestion comme les plus performants, possèdent une participation. L'objectif est de permettre aux investisseurs de tirer profit de la forte croissance potentielle des actions suivant l'annonce de prise de participation par ces fonds activistes. La sélection des valeurs composant le portefeuille repose sur une analyse quantitative de l'univers des cibles éligibles.
- Lutetia Capital Investment Advisors Ltd, en sa qualité de conseiller en investissement financier, sélectionne des valeurs et en propose une allocation selon cette stratégie en s'appuyant sur un modèle quantitatif. La société de gestion reste seule décisionnaire finale.
- Classification AMF : actions internationales
- L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
 - de 60 à 100% aux marchés d'actions internationales issues de pays membres de l'OCDE, y compris émergents (10% maximum), de toutes capitalisations, dont au moins 80% au marché d'actions américain.
 - jusqu'à 100% au risque de change
- Principales catégories d'instruments financiers :
 - actions cotées sur un marché de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif, sans contrainte géographique ni de capitalisation
 - instruments financiers à terme sur actions et indices actions en exposition et en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - instruments financiers à terme sur devises en couverture jusqu'à 100% de l'actif
 - CFD, Equity Swaps, Total Return Swaps et instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre ou d'un panier de titres sans pour autant le détenir jusqu'à 100% de l'actif
 - titres obligataires ou titres de créance négociables, privés ou publics, de l'OCDE, et de rating "Investment Grade" jusqu'à 40% de l'actif
 - parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA français ou étrangers respectant les conditions d'éligibilité à l'actif jusqu'à 10% de l'actif
- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Liquidité : quotidienne
- Affectation des revenus : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq premières années de détention

Politique de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- Le FCP est classé dans la catégorie 5. La catégorie 5 indique que le fonds présente un niveau de risque élevé en raison de son exposition aux actions principalement américaines, et tient compte de la diversification structurelle du portefeuille.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :
 - risque de liquidité : des investissements sont possibles sur des instruments dont la liquidité peut se détériorer.
 - risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.
 - risque de crédit : risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur allant jusqu'à sa défaillance.
 - risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Max 5% non acquis à l'OPCVM
Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.35%* Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le FCP n'ayant pas un an d'existence, ce taux de frais est une estimation.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus, disponible sur le site internet www.lutetiacapital.com.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances passées

Le FCP ayant été créé en 2019, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, valeur liquidative, etc ...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (7 place Vendôme, 75001 Paris) et sur son site www.lutetiacapital.com.
- Les informations sur les autres catégories de parts sont disponibles auprès de la société de gestion et sur son site.
- FCP éligible aux contrats d'assurance vie.
- Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Le souscripteur est invité à se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de LUTETIA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (agréé le 17 janvier 2020).
- Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person », selon les définitions des réglementations américaines « Regulation S » et « FATCA ».
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.lutetiacapital.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- La société LUTETIA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017).
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2020.

Prospectus

07/02/2020

Caractéristiques Générales

- **Forme de l'OPCVM**

Fonds Commun de Placement (FCP)

- **Dénomination**

LUTETIA Activist Leaders

- **Forme juridique et état membre dans lequel l'OPCVM a été constitué**

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, constitué en France, et conforme à la directive 2009/65 CE dite directive OPCVM.

- **Date de création et durée d'existence prévue**

Le Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 17 janvier 2020 et créé le 4 décembre 2019 pour une durée de 99 ans.

- **Synthèse de l'offre de gestion :**

Parts	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine	Souscripteurs concernés
A USD	FR0013467487	Capitalisation	USD	Néant	Néant	100 USD	Tous souscripteurs
A EUR	FR0013467495	Capitalisation	EUR (couverte)	Néant	Néant	100 EUR	
A CHF	FR0013467503	Capitalisation	CHF (couverte)	Néant	Néant	100 CHF	
I USD	FR0013467511	Capitalisation	USD	500 000 USD	Néant	100 USD	Tous souscripteurs, destinées plus particulièrement aux investisseurs institutionnels
I EUR	FR0013467529	Capitalisation	EUR (couverte)	500 000 EUR	Néant	100 EUR	
I CHF	FR0013467537	Capitalisation	CHF (couverte)	500 000 CHF	Néant	100 CHF	
S USD	FR0013467552	Capitalisation	USD	10 000 USD	Néant	100 USD	Tous souscripteurs
S EUR	FR0013467545	Capitalisation	EUR (couverte)	10 000 EUR	Néant	100 EUR	
S CHF	FR0013467578	Capitalisation	CHF (couverte)	10 000 CHF	Néant	100 CHF	

- **Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique**

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LUTETIA CAPITAL
7 place Vendôme, 75001 Paris

Toutes explications supplémentaires sur ce FCP peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées

figurent ci-dessus.

Acteurs

- **Société de gestion**

LUTETIA CAPITAL SAS, 7 place Vendôme 75001 Paris, agréée le 15/10/2009 sous le numéro GP09000017

- **Dépositaire, conservateur, centralisateur des ordres de souscription et rachat par délégation de la société de gestion**

CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert 75013 Paris, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Les fonctions du Dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la Règlementation applicable, de la garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la Société de Gestion et de suivi des flux de liquidité du FCP.

Déléataires : la description des fonctions de garde déléguées, la liste des déléataires et sous-déléataires de CACEIS Bank et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com. Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande.

Le Dépositaire est indépendant de la Société de Gestion.

Le Dépositaire est également chargé, par délégation de la Société de Gestion, de la tenue du passif du FCP, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat des parts du FCP ainsi que la tenue du compte émission des parts du FCP.

- **Gestion administrative et comptable**

CACEIS Fund Administration, 1-3 place Valhubert 75013 Paris

- **Commissaire aux Comptes**

Deloitte & Associés, représenté par M. Olivier Gallienne, 6 Place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex

- **Commercialisateur**

LUTETIA CAPITAL SAS, 7 place Vendôme 75001 Paris

- **Conseiller**

LUTETIA CAPITAL Investment Advisors Ltd, 5, Saint Frederick Street Valletta, Malta VLT 1470.

Lutetia Capital Investment Advisors Ltd est enregistrée à Malte au registre des sociétés sous le numéro C63844. Elle est régulée par la Malta Financial Services Authority et autorisée à fournir des conseils en investissement sur valeurs mobilières pour le compte de clients professionnels notamment.

Le conseiller formule des propositions concernant la sélection et l'allocation des actifs aussi souvent qu'il lui semble nécessaire. La société de gestion reste seule décisionnaire de l'investissement final.

Modalités de fonctionnement et de gestion

1 Caractéristiques Générales

- **Caractéristiques des parts ou actions**

- Codes ISIN

Parts	ISIN
A USD	FR0013467487
A EUR	FR0013467495
A CHF	FR0013467503
I USD	FR0013467511
I EUR	FR0013467529
I CHF	FR0013467537
S USD	FR0013467552
S EUR	FR0013467545
S CHF	FR0013467578

- Nature de droit attaché aux parts
Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds proportionnel au nombre de parts possédées.
- Modalités de tenue du passif
La tenue du passif est assurée par le dépositaire, CACEIS Bank. L'administration des parts est effectuée en Euroclear France.
- Droit de vote
Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le FCP sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.
- Forme de parts
Toutes les parts du FCP sont au porteur.
- Décimalisation
Chaque part peut être fractionnée en dix millièmes.

- **Date de clôture**

- Date de l'exercice comptable
Dernière jour de bourse Euronext Paris et New York Stock Exchange de l'année qui ne soit pas un jour férié légal en France.
- Date de clôture du 1er exercice
31 décembre 2020.

- **Indications sur le régime fiscal**

Les parts du FCP sont éligibles à l'assurance vie.

Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Le souscripteur est invité à se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

2 Dispositions Particulières

- **Classification**

Actions internationales.

- **Objectif de gestion**

L'objectif du FCP est de réaliser une croissance du capital sur la durée d'investissement recommandée (5 ans) par une gestion active sur les marchés actions principalement américains, et en particulier sur les sociétés ciblées par des fonds activistes, en réalisant une performance, nette de frais, supérieure à l'indice S&P MidCap 400 Net Return.

- **Indicateur de référence**

L'indicateur de référence du FCP est le S&P MidCap 400, qui regroupe 400 sociétés américaines de taille moyenne. Il a vocation à mesurer l'évolution de ce segment spécifique du marché. Il est calculé en dollars américains sur les cours de clôture, dividendes net réinvestis.

L'indicateur de référence est un simple élément de comparaison a posteriori de la performance du FCP. Il n'en contraint pas sa politique de gestion.

L'administrateur de l'indice de référence, S&P Dow Jones Indices LLC, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur S&P Dow Jones Indices : us.spindices.com

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

- **Stratégie d'investissement**

Le FCP opère une gestion active de sélection d'actions cotées sur un univers de valeurs principalement américaines. Ces actions seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après.

A travers une stratégie dynamique, le FCP s'expose à un panier d'actions majoritairement américaines dans lesquelles les fonds activistes, identifiés comme étant les plus performants par la société de gestion et son conseiller, possèdent une participation. L'objectif est de tirer profit de la forte croissance potentielle des actions suite à l'annonce de prise de participation par ces fonds activistes. En effet, une entreprise est la cible d'investisseurs activistes lorsque sa gestion n'est pas efficace ou que son niveau de rentabilité n'est pas optimal. Ainsi, l'actionnaire minoritaire peut utiliser son pouvoir de décision pour infléchir la direction de la société et la rendre plus profitable. Cela est généralement perçu par le marché comme

un signal positif de sur-performance à court et long terme.

La gestion du FCP repose sur :

- l'identification de fonds activistes reconnus et performants,
- la sélection des opportunités considérées comme étant les meilleures par la société de gestion et son conseiller parmi les investissements éligibles annoncés publiquement par ces fonds,
- la construction d'un portefeuille diversifié,
- le suivi des positions jusqu'au prochain rebalancement.

Lutetia Capital Investment Advisors Ltd, en sa qualité de conseiller en investissement financier, s'appuie sur un modèle quantitatif et systématique pour proposer une sélection et une allocation de valeurs selon cette stratégie. Le modèle de conseiller se compose de trois étapes. La première consiste à identifier les fonds activistes les plus performants à partir du calcul de la performance de leurs positions identifiées grâce aux déclarations réglementaires de détention capitalistique. Les positions proposées sont ensuite déterminées selon plusieurs critères quantitatifs propres à chaque valeur (taille, cours...) et à la position agrégée des fonds activistes. L'allocation des investissements est ensuite déterminée en fonction des performances récentes. Les conseils sont ensuite transmis au gérant avec une proposition d'échelonnement des investissements en fonction de la liquidité observée sur le marché. En parallèle de ces nouvelles positions, le conseiller identifie les titres à sortir du portefeuille sur la même période. Les portefeuilles modèles sont proposés à échéance périodique. La société de gestion reste néanmoins seule décisionnaire finale des investissements.

• Fourchettes d'exposition

Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 60% à 100% aux marchés d'actions internationales issues de pays membres de l'OCDE, de toutes capitalisations, dont au moins 80% au marché d'actions américain, de 0 à 20% aux marchés européens et de 0 à 10% aux marchés émergents,
- jusqu'à 100% au risque de change

• Répartition de l'actif du fonds

Les actifs utilisés sont les suivants :

- **Actions**

La poche actions, pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif du FCP, est intégralement constituée d'actions de toutes capitalisations, cotées sur des marchés réglementés des pays de l'OCDE. L'allocation est discrétionnaire.

- **Instruments financiers à terme**

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP intervient en exposition ou en couverture sur des contrats à terme standardisés fermes ou conditionnels sur actions ou indices actions. Le FCP investit dans ces instruments dans la limite globale de 100% de l'actif net.

- **Instruments du marché monétaire et titres de créances**

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le fonds pourra investir jusqu'à 40% de son actif dans des titres obligataires et des titres de créances négociables, d'émetteurs privés ou publics de l'OCDE, de rating minimal A2 (ou équivalent) pour les titres court terme et BBB- (ou équivalent) pour les maturités supérieures à 1 an. Lutetia Capital ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité des actifs qu'elle investit dans ses portefeuilles.

- **Swaps de change et change à terme**

La couverture de change sera réalisée via des swaps de change et des opérations de change à terme. Le FCP pourra détenir entre jusqu'à 100% de son actif dans ces instruments.

- **Total Return Swaps**

Le FCP pourra investir sur des Total return swaps afin de couvrir ou de surexposer la performance d'un panier d'actions, sans avoir à détenir les titres vifs et éviter ainsi certains éventuels impacts financiers ou fiscaux, non profitables aux porteurs. Les TRS porteront uniquement sur des paniers d'actions issues des marchés de l'OCDE, mais non nécessairement présentes en détention directe dans le portefeuille.

L'utilisation des TRS sera réalisée dans un but de prolongement de la stratégie de prise de position dans des sociétés ciblées par des fonds activistes du FCP, afin de couvrir ou de diversifier les modes d'exposition. Les TRS pourront également servir à la gestion de trésorerie, en cas de manque d'opportunités d'investissement.

Ces instruments financiers étant nécessairement conclus de gré à gré, et présentant un risque de liquidité, les contreparties seront sélectionnées parmi des établissements de crédit de l'Union Européenne et notés au minimum BBB, et selon les critères répertoriés dans les procédures internes et évalués annuellement.

Le contenu des TRS sera décidé unilatéralement par le gérant. Aucun TRS ne pourra prévoir de détermination discrétionnaire du panier d'actions sous-jacent par la contrepartie. Au-delà du contenu du panier d'actions sous-jacent, la contrepartie n'aura aucun pouvoir de décision sur l'allocation des actifs du FCP.

Les TRS pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCP, la proportion attendue étant de 50%. Dans le cas où le gérant estimerait qu'un tel contrat ne serait pas favorable à l'intérêt des porteurs, il se réserve la possibilité de n'en conclure aucun.

- **Autres instruments financiers**

Le FCP se réserve la possibilité d'investir sur des « Contract For Difference » (CFD), des equity swaps, ou des DPS établis sur mesure afin de lui permettre de prendre des positions soit acheteuses soit vendeuses. Ces produits sont des

instruments financiers à terme simples qui ont pour éléments sous-jacents des actions. Ils permettent notamment de reconstituer une exposition synthétique consistant à vendre une action et à l'emprunter dans le cadre d'un même contrat.

En matière de performance, ces produits sont directement assimilables aux titres sous-jacents détenus en direct, mais peuvent présenter un risque de liquidité. Les contreparties seront donc sélectionnées selon des procédures strictes.

- **Parts et actions d'autres OPC**

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou étranger ou de FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE, dans la limite de 10% de son actif.

- **Emprunts d'espèces**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats ...) et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

- **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le FCP pourra conclure des opérations d'acquisitions ou cessions temporaires de titres. La proportion attendue pour ce type d'opération est de 50% de l'actif net du FCP, mais pourra varier de 0 à 100% selon les opportunités de marché. Plus précisément, ces opérations consisteront en des opérations de prises en pensions livrées et seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du FCP. Le FCP s'assure qu'il est en mesure de rappeler tout titre ayant été prêté (mise en pension) ou rappeler le montant total en espèces (prise en pension). Les contreparties seront sélectionnées parmi des établissements de crédit de l'Union Européenne et noté au minimum BBB, selon les critères répertoriés dans les procédures internes et évalués annuellement. La rémunération sur les opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres bénéficie exclusivement au FCP, des informations complémentaires figurent à la rubrique « frais et commissions ».

• **Contrats constituant des garanties financières**

Les contreparties des opérations de gré à gré sont des établissements de crédit autorisés par la société de gestion et domiciliés dans des pays membres de l'OCDE. Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la gestion de l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

Ces opérations peuvent donner lieu à la remise, en garantie, d'espèces ou de titres.

Dans le cadre de ces mêmes opérations, le FCP est susceptible de recevoir des espèces en garantie. Celles-ci peuvent être :

- placées en dépôt auprès d'établissement de crédit ayant son siège social dans un Etat membre de l'OCDE,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

• **Profil de risque**

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments sont soumis aux évolutions et aléas des marchés.

La valeur de la part du fonds est susceptible de fluctuer en fonction de différents facteurs soit relatifs à l'environnement général (contexte macro-économique, législation juridique et fiscale, événement géopolitique...), soit spécifiques aux titres en portefeuille.

Les risques inhérents au FCP sont :

- **Risque de perte en capital**

L'investisseur est averti que le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, et que le capital qu'il a initialement investi peut ne pas lui être intégralement restitué.

- **Risque lié aux actions**

Le prix des actions peut fluctuer en fonction de l'évolution des résultats de la société émettrice, des risques auxquels elle est exposée, ou des conditions économiques et de marché. Le prix peut également évoluer en fonction des anticipations des investisseurs. Le FCP pouvant être investi à 100% en actions, sa valeur liquidative peut fluctuer de façon significative. La stratégie ne prévoyant pas de limite quant à la capitalisation minimale des sociétés cibles et pouvant être réalisée sur l'ensemble des pays membres de l'OCDE, le portefeuille pourra être exposé à des actions de petites et moyennes capitalisations et à des actions de sociétés de pays émergents.

Les marchés de petites et moyennes capitalisations ayant un volume de titres cotés en bourse réduit, les baisses de marché peuvent y être plus marquées et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative peut donc baisser rapidement et fortement.

Les marchés émergents étant généralement moins stables économiquement et politiquement que les pays développés, les mouvements de marché peuvent y être plus violents et entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés et des positions prises par le gérant. Il existe un risque que le gérant n'opte pas pour la stratégie la plus performante et que l'allocation d'actifs ne soit pas optimale.

- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés**

Le FCP peut utiliser des produits dérivés en complément des titres en portefeuille et s'exposer ainsi jusqu'à 200%.

Cette surexposition peut entraîner une amplification des mouvements de portefeuille, et une baisse de la valeur liquidative, en cas d'évolution défavorable des marchés. Lorsque ces produits dérivés sont traités de gré à gré avec une contrepartie, leur utilisation peut créer un risque de contrepartie, décrit ci-après.

- **Risque de change**

Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de comptabilité. Les variations des marchés de taux de change peuvent avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments.

Par ailleurs, les classes de parts peuvent être libellées dans une devise autre que la devise de comptabilité du FCP. Les fluctuations du taux de change peuvent affecter la performance de ces classes indépendamment de la performance du portefeuille. Enfin, le coût des opérations de change en couverture de ces classes sera répercuté affectera la performance de ces classes.

- **Risque de taux**

Le risque de taux correspond au risque lié à une variation générale des taux des marchés obligataires. Ces fluctuations peuvent affecter positivement ou négativement la valeur des titres et par conséquent influencer sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

- **Risque de crédit**

En raison de son exposition aux obligations et autres titres de créance, le FCP peut être soumis au risque de dégradation de la santé financière d'un émetteur, ce qui aurait une incidence défavorable sur la valeur de ses titres. Le risque extrême est qu'un émetteur ne puisse honorer ses échéances de paiement d'intérêt ou de remboursement de principal, ce qui peut conduire un titre à perdre la totalité de sa valeur. L'investissement en titres dont la notation est basse ou inexistante peut accroître le risque de crédit.

- **Risque de contrepartie**

Ce risque mesure les pertes encourues par le FCP au titre des engagements contractés auprès d'une contrepartie défaillante. L'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers de gré à gré et le recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres expose la valeur liquidative à une baisse en cas de défaillance d'une contrepartie.

- **Risque de liquidité**

Les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

• **Garantie ou protection**

Néant

• **Souscripteurs concernés**

Tous souscripteurs

• **Profil de l'investisseur type**

Tous souscripteurs - Fonds pouvant servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de compte auprès de compagnies d'assurance.

Les parts A et S du fonds s'adressent à tous les souscripteurs. Les parts I s'adressent à tous les souscripteurs et plus particulièrement aux investisseurs institutionnels.

Ce FCP s'adresse avant tout à des investisseurs désireux de s'exposer aux actions internationales, et majoritairement américaines. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et de sa capacité financière, de ses objectifs d'investissement, de ses besoins actuels et à l'horizon de cinq ans. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

• **Durée de placement recommandée**

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq premières années de détention.

• **Modalités d'affectation des revenus**

Les sommes distribuables du FCP sont intégralement capitalisées.

• **Caractéristiques des parts ou actions**

Part	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine	Souscripteurs concernés
A USD	FR0013467487	Capitalisation	USD	Néant	Néant	100 USD	Tous souscripteurs
A EUR	FR0013467495	Capitalisation	EUR (couverte)	Néant	Néant	100 EUR	
A CHF	FR0013467503	Capitalisation	CHF (couverte)	Néant	Néant	100 CHF	
I USD	FR0013467511	Capitalisation	USD	500 000 USD	Néant	100 USD	Tous souscripteurs, destinées plus particulièrement aux investisseurs institutionnels
I EUR	FR0013467529	Capitalisation	EUR (couverte)	500 000 EUR	Néant	100 EUR	
I CHF	FR0013467537	Capitalisation	CHF (couverte)	500 000 CHF	Néant	100 CHF	
S USD	FR0013467552	Capitalisation	USD	10 000 USD	Néant	100 USD	Tous souscripteurs
S EUR	FR0013467545	Capitalisation	EUR (couverte)	10 000 EUR	Néant	100 EUR	
S CHF	FR0013467578	Capitalisation	CHF (couverte)	10 000 CHF	Néant	100 CHF	

Les parts sont fractionnées en dix-millièmes de part. La devise de comptabilisation est exprimée en US Dollars (USD).

• Modalités de souscription et rachat

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de valorisation avant 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée à J+1 ouvré sur les cours de clôture de J.

Le règlement est effectué à J+2 ouvré. Les souscriptions peuvent être effectuées en montant, en nombre entier de parts ou en fractions de part, chaque part étant divisée en dix-millièmes. Les rachats peuvent être effectués, en nombre entier de parts ou en fractions de part, chaque part étant divisée en dix-millièmes. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire CACEIS Bank dont l'adresse est la suivante :

CACEIS Bank
1-3 place Valhubert, 75013 Paris

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+1 ouvré	J+2 ouvrés	J+2 ouvrés
Centralisation avant 12h des ordres de souscription	Centralisation avant 12h des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Calcul de la valeur liquidative	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank. Dans de cas de rachats et de souscriptions simultanés pour un même nombre de parts, la souscription correspondante s'effectue sur la même valeur liquidative que celle de rachat.

• Périodicité de calcul de la valeur liquidative

Quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour sauf en cas de fermeture des marchés NYSE et/ou Euronext Paris et/ou de jour férié légal en France.

• Lieu de publication de la valeur liquidative

La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.lutetiacapital.com.

• Frais et Commissions

- Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur. Les commissions de rachat viennent diminuer le prix de remboursement.

Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou

désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Parts I : 1% maximum Parts A & S : néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Parts S : 5% maximum Parts A & I : néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion financière	Actif net	Parts A : 1.50% TTC maximum Parts I : 0.90% TTC maximum Parts S : 1.25% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.10% TTC maximum
Frais indirects	Actif net	Non significatif
Commission de surperformance	Néant	Néant
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Néant	Néant

- Opérations de cessions ou acquisitions temporaires de titres

Les revenus résultant de ces opérations sont restitués au FCP. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par le FCP, au titre des frais de fonctionnement. Les tarifs proposés par les contreparties figurent parmi les critères de sélection des contreparties, conformément aux procédures internes.

• Choix des intermédiaires

La sélection des intermédiaires se fera en toute indépendance par la société de gestion en fonction des prix pratiqués (frais de courtage) et de la qualité des prestataires (exécution, middle-office, conformité...). La société de gestion s'interdit de passer ses ordres auprès d'un seul intermédiaire.

Informations d'Ordre Commercial

• Souscriptions-rachats

Dans le cadre des dispositions du prospectus, les souscriptions et les rachats de parts du FCP peuvent être effectués auprès du dépositaire :

CACEIS Bank
1-3 place Valhubert, 75013 Paris

• Documentation relative au FCP

Les documents relatifs au FCP, les informations sur les critères ESG ainsi que la valeur liquidative peuvent être consultés et téléchargés à partir du site www.lutetiacapital.com. Ils peuvent également être obtenus en s'adressant directement à la société de gestion qui pourra aussi répondre à toute demande d'information :

LUTETIA CAPITAL
7 place Vendôme, 75001 Paris

- **Informations disponibles auprès de l'Autorité des Marchés Financiers**

Le site internet de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Règles d'investissement

Les ratios applicables à l'OPCVM sont ceux mentionnés à l'article R. 214-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. Si malgré toute l'attention portée au respect de ces règles d'investissement un dépassement de limite devait intervenir indépendamment de la volonté de LUTETIA CAPITAL, LUTETIA CAPITAL aura pour objectif prioritaire de régulariser cette situation dans les plus brefs délais, tout en tenant compte de l'intérêt des porteurs de parts.

Risque global

La méthode de calcul utilisée par le FCP est celle du calcul de l'engagement.

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

- **Règles d'évaluation des actifs**

- **Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé**

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

- **Titres de créances et instruments du marché monétaire**

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, les titres de créances négociables sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés.

- **Actions et parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement**

Les actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Instruments financiers à terme**

Les contrats à terme fermes sont valorisés au cours de compensation du jour. Les contrats à terme conditionnels sont valorisés au cours de clôture du jour. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- **Acquisitions / cessions temporaires de titres**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence correspondant à la durée du contrat. Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Méthodes de comptabilisation**

Mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des dépôts et instruments financiers à revenu fixe : coupon encaissé.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.

Rémunération

La politique de rémunération de LUTETIA CAPITAL encourage une gestion saine et efficace du risque cohérente avec les orientations de gestion et contraintes des OPCVM gérés. Elle vise à garantir les intérêts des porteurs de parts tout en permettant de répondre aux objectifs de la société de gestion sur le long terme.

La partie fixe de la rémunération des collaborateurs est le reflet des responsabilités et obligations liées à leur fonction ainsi que de leurs compétence et expérience. La distribution de rémunération variable est discrétionnaire par nature mais récompense les comportements visant au développement de la SGP sur le long terme, sur la base de critères à la fois

quantitatifs et qualitatifs.

La rémunération variable fait l'objet d'un dispositif de paiement adéquat. Ainsi, la moitié de cette composante est reportée sur une période de trois ans, et est indexée sur la performance des OPC dont les collaborateurs concernés ont la charge. Elle est également susceptible d'être remise en cause si elle n'est pas compatible avec la situation financière de LUTETIA CAPITAL ou avec les performances du collaborateur.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site de LUTETIA CAPITAL www.lutetiacapital.com. Un exemplaire sur papier est fourni gratuitement sur demande.

Règlement du Fonds Commun de Placement (FCP)

TITRE 1 - Actif et Parts

Article 1 - Parts de copropriété

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du fonds. Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds proportionnel au nombre de parts possédées.

La durée du fonds est de 99 ans à compter de sa date de création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement. Les parts seront fractionnées en dix millièmes dénommées fractions de parts. Les dispositions du règlement réglant l'émission et le rachat de parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement. Enfin, les dirigeants de la société de gestion peuvent, sur leurs seules décisions, procéder à la division des parts par la création de parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange des parts anciennes.

Article 2 - Montant minimal de l'actif

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif du F.C.P. devient inférieur au montant fixé par la réglementation. Si l'actif demeure inférieur pendant trente jours au montant fixé par la réglementation, la société de gestion prend les dispositions nécessaires pour procéder à la fusion ou à la dissolution du fonds.

Article 3 - Emission et rachat de parts

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription. Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus. Les parts de fonds commun de placement peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. La société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats sont effectués exclusivement en numéraire, sauf en cas de liquidation du fonds lorsque les porteurs de parts ont signifié leur accord pour être remboursés en titres. Ils sont réglés par le dépositaire dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part. Conformément aux dispositions de l'article L.214-8-7 du Code Monétaire et Financier, le rachat des parts par le fonds commun de placement comme l'émission de parts nouvelles peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande, notamment si le rachat nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le fonds. La période de suspension des rachats de parts et d'émissions de parts nouvelles pourra être prolongée sans pouvoir excéder 30 jours.

Lorsque l'actif net du FCP est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué. L'OPCVM peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L. 214-8-7 du Code Monétaire et Financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des porteurs existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les porteurs existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les porteurs de parts sont également informés par tout moyen de la décision de l'OPCVM ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des porteurs de parts. L'information par tous moyens précise les raisons exactes de ces modifications.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus.

Article 4 - Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative des parts est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus complet. Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif des OPCVM ; ils sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

TITRE 2 - Fonctionnement du fonds

Article 5 - La société de gestion

La gestion du fonds est assurée par la société de gestion conformément à l'orientation définie pour le fonds. La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

Article 5 bis - Règles de fonctionnement

Les instruments et dépôts éligibles à l'actif de l'OPCVM ainsi que les règles d'investissement sont décrits dans le prospectus complet.

Article 6 - Le dépositaire

Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la Réglementation applicable, de la garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion et de suivi des flux de liquidités des OPCVM. Le dépositaire est également chargé, par délégation de la société de gestion, de la tenue du passif du Fonds, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat des parts du Fonds ainsi que la tenue du compte émission des parts de du Fonds.

Délégués

La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégués et sous délégués de CACEIS Bank et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com.

Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande.

Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.

Article 7 - Le commissaire aux comptes

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des Marchés Financiers, par la société de gestion. Il effectue les diligences et contrôles prévus par la loi et notamment certifie, chaque fois qu'il y a lieu, la sincérité et la régularité des comptes et des indications de nature comptable contenues dans le rapport de gestion. Il peut être renouvelé dans ses fonctions. Il porte à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi qu'à celle de la société de gestion du FCP, les irrégularités et inexactitudes qu'il a relevées dans l'accomplissement de sa mission. Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes. Il apprécie tout apport en nature et établit sous sa responsabilité un rapport relatif à son évaluation et à sa rémunération. Il atteste l'exactitude de la composition de l'actif et des autres éléments avant publication. Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et la société de gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires. En cas de liquidation, il évalue le montant des actifs et établit un rapport sur les conditions de cette liquidation. Il atteste les situations servant de base à la distribution d'acomptes. Ses honoraires sont compris dans les frais de gestion.

Article 8 - Les comptes et le rapport de gestion

A la clôture de chaque exercice, la société de gestion établit les documents de synthèse et un rapport sur la gestion du fonds pendant l'exercice écoulé. L'inventaire est certifié par le dépositaire et l'ensemble des documents ci-dessus est contrôlé par le Commissaire aux Comptes. La société de gestion tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit ; ces documents sont soit transmis par courrier, à la demande expresse des porteurs de parts, ou soit mis à leur disposition à la société de gestion.

TITRE 3 - Modalités de distributions des revenus

Article 9 - Capitalisation et distribution des résultats

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément

disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des couvertures. Les sommes distribuables sont égales au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Les modalités d'affectation des sommes distribuables sont précisées dans le prospectus.

TITRE 4 - Fusion - Scission - Dissolution - Liquidation

Article 10 - Fusion - Scission

La société de gestion peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans le fonds à un autre OPCVM qu'elle gère, soit scinder le fonds en deux ou plusieurs autres fonds communs dont elle assurera la gestion. Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'un mois après que les porteurs en aient été avisés. Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur.

Article 11 - Dissolution - Prorogation

Si les actifs du fonds demeurent inférieurs, pendant trente jours, au montant fixé à l'article 2 ci-dessus, la société de gestion en informe l'Autorité des Marchés Financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre fonds commun de placement, à la dissolution du fonds. La société de gestion peut dissoudre par anticipation le fonds elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées. La société de gestion procède également à la dissolution du fonds en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsqu'aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du fonds, si celle-ci n'a pas été prorogée. La société de gestion informe l'Autorité des Marchés Financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des Marchés Financiers le rapport du commissaire aux comptes. La prorogation d'un fonds peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire. Sa décision doit être prise au moins 3 mois avant l'expiration de la durée prévue pour le fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des Marchés Financiers.

Article 12 - Liquidation

En cas de dissolution, la société de gestion assume les fonctions de liquidateur ; à défaut, le liquidateur est désigné en justice à la demande de toute personne intéressée. Elle est investie à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.

Le commissaire aux comptes et le dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

TITRE 5 - CONTESTATION

Article 13 - Compétence - Élection de domicile

Toutes contestations relatives au fonds qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la société de gestion ou le dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.